

LETTRE CIRCULAIRE N° 52/2026
05 octobre 2026

TRANSFERT DES PROFILS DE PAYS DE L'ANNUAIRE DE L'OHI (P-5) VERS LE PORTAIL DE L'OHI

Références :

- A. Décision du Conseil de l'OHI 9/064 « Le Conseil prend note de l'état d'avancement des travaux communiqués par l'OHI sur le portail de l'OHI »
- B. Annuaire de l'OHI (P-5)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Secrétariat de l'OHI a l'honneur d'informer les Etats membres de l'OHI que les profils des pays de l'Annuaire de l'OHI (P-5) seront transférés vers le portail de l'OHI et qu'un nouveau service sera officiellement disponible à compter du **1er novembre 2026**. Cette transition s'inscrit dans le cadre de la numérisation continue des services d'information de l'OHI et suit les orientations communiquées au Conseil de l'OHI concernant le développement futur du Portail de l'OHI.

2. Ce nouveau service offrira aux Etats membres un moyen plus simple et plus intégré de tenir à jour leurs informations nationales et organisationnelles, tout en améliorant la connectivité et la cohérence avec les autres systèmes d'information de l'OHI. Le P-5 conservera son contenu et sa finalité actuels. Le profil du pays continuera de fournir des informations sur l'organisme hydrographique national et sur les dispositifs connexes de chaque Etat membre de l'OHI. Le changement concerne les modalités de mise à jour et de gestion des informations contenues dans le P-5.

3. A compter du 1er novembre 2026, les Etats membres géreront et mettront à jour les informations relatives à leur profil national P-5 via le Portail de l'OHI. Ce Portail permettra de disposer d'un compte commun et d'un environnement intégré pour accéder aux services pertinents de l'OHI. Parallèlement, les informations actualisées relatives aux profils nationaux continueront d'être accessibles au public sur le site web de l'OHI, comme c'est le cas aujourd'hui.

Principales améliorations

4. Ces nouvelles dispositions permettront les améliorations concrètes suivantes :
- Une mise à jour simplifiée : les Etats membres peuvent consulter et mettre à jour les informations de leur profil national directement via le Portail de l'OHI.
 - Une gestion intégrée des comptes : un compte commun sur le Portail de l'OHI permettra d'accéder aux services pertinents de l'OHI, ce qui réduira la nécessité de disposer de comptes distincts et améliorera la gestion des utilisateurs.
 - Une meilleure intégration du système : le P-5 s'inscrira dans l'environnement informatique global de l'OHI, ce qui permettra de relier et d'harmoniser les informations pertinentes avec les autres systèmes et services de l'OHI.
 - Une recherche et un accès amélioré : des fonctions de recherche et de navigation optimisées faciliteront la recherche et l'utilisation des informations contenues dans les profils des pays.
 - Des informations plus actualisées : un processus de mise à jour plus rationalisé favorisera une mise à jour plus régulière des informations précises et actualisées concernant les Etats membres.

- Un accès public maintenu : les profils des pays à jour resteront accessibles au public via le site web de l'OHI.

Ces améliorations faciliteront notamment l'exécution des programmes de l'OHI en permettant un accès plus aisé à des informations précises, cohérentes et actualisées fournies par les Etats membres.

Action requise de la part des Etats membres

5. La transition a été conçue pour être simple. Les informations existantes du P-5 ont été mises à disposition dans le nouveau service Profil des pays, et les Etats membres n'auront pas besoin de recréer leur profil de pays à partir de zéro. A compter du 1er novembre 2026, les Etats membres sont invités à :

- accéder au service Profil des pays via le portail de l'OHI ;
- examiner les informations actuellement disponibles concernant leur pays ;
- s'assurer qu'un responsable désigné est chargé de la mise à jour des informations du profil de pays ; et
- mettre à jour toute information qui ne serait plus d'actualité.

6. Les Etats membres sont encouragés à vérifier leurs informations dans les plus brefs délais après le lancement. Afin d'aider les Etats membres dans cette transition, le Secrétariat de l'OHI organisera deux sessions de formation en ligne le 27 octobre 2026, en tenant compte des différents fuseaux horaires.

- **Inscription à la formation sur les profils nationaux :**
Partie -1: 09:00 – 11:00 (UTC+1), Enregistrement via [ce lien](#)
Partie-2: 15:00 – 17:00 (UTC+1), Enregistrement via [ce lien](#)
- Les documents d'orientation sont disponibles via [ce lien](#)

7. Le transfert des profils des pays du P-5 vers le Portail de l'OHI constitue une étape importante dans la modernisation continue de la gestion de l'information au sein de l'OHI. Il offrira aux Etats membres un moyen plus efficace de mettre à jour leurs informations nationales, tout en garantissant que les profils nationaux actualisés restent accessibles au public via le site web de l'OHI, comme c'est le cas aujourd'hui.

8. L'amélioration de l'intégration avec le Portail de l'OHI et d'autres systèmes d'information de l'OHI permettra également de disposer d'une base plus solide pour le développement futur des services numériques de l'OHI. Le Secrétariat remercie les Etats membres pour leur coopération dans la révision et la mise à jour des informations figurant dans leurs profils nationaux. Des profils des pays précis et à jour contribueront directement à une gestion plus efficace de l'information, et soutiendront les travaux de l'OHI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Rear Admiral Luigi Sinapi
Secrétaire général